

Conseil d'Administration du 14 Octobre 2020 EN BREF

COMMUNIQUE

La réunion du conseil d'administration a été l'occasion d'aborder plusieurs points d'une grande importance. VNF devrait percevoir 175 millions d'euros en 2 ans au titre du plan de relance. C'est effectivement une bonne nouvelle pour l'indispensable régénération du réseau fluvial mais passé l'effet d'annonce, notre avis est plus nuancé. VNF perdra 99 postes en 2021. Comment défendre la transition écologique et poursuivre les coupes claires dans les effectifs. Des marchés de travaux seront lancés dès cette année et se poursuivront en 2021 et en 2022. Selon la CGT ce devrait être l'occasion de gonfler les équipes de la DIMOA et de ses unités territoriales plutôt que de recourir à l'ingénierie privée. Ce plan de relance devrait selon nous être aussi utilisé pour remplacer ou acquérir des matériels et des engins. Outre le renouvellement normal des engins et matériels, nous avons proposé l'achat de faucardeurs pour enrayer la propagation des algues, et également de nouveaux matériels pour les ateliers de dragage de la DT Rhône Saône.

Il a été également question d'étendre les délégations du directeur général pour conclure des partenariats pour la production d'électricité. Jusqu'à présent chaque dossier était présenté pour avis en conseil d'administration, demain ce ne sera plus une obligation. Selon la CGT, la production d'énergie devrait redevenir un monopole de l'État. La société Quadran, filiale de Direct Énergie a été rachetée par Total.

Le poids lourd du CAC 40, pourra spéculer en jouant sur l'offre et la demande pour faire grimper artificiellement les prix. Selon nous, les consommateurs risquent de voir leur facture d'électricité augmenter à l'avenir. Nous sommes naturellement opposés à de tels dispositifs.

Autre sujet, le transfert en pleine propriété, d'une partie du domaine public fluvial à un Établissement Public Territorial de Bassin. Cela concerne quatre cours d'eau dont la Dordogne pour un linéaire total de 465 km de voies d'eau non navigables et 165 km de voies navigables sur la Dordogne et l'Isle. Seul point rassurant si l'EPTB venait à disparaître, le domaine retournerait à VNF. Outre les aspects purement matériels de ce transfert, il s'agit quand même de la naissance d'un nouvel opérateur en charge la navigation et qui décidera à ce titre des niveaux de service. Cela va à l'encontre de nos revendications du retour dans le giron de l'État des infrastructures de transports. Même si nous ne rejetons pas l'idée de la décentralisation pour des aspect de la démocratie de proximité, cela ne devrait pas concerner les voies navigables. Les investissements ne pourront pas être supportés par une collectivité territoriale, et il y a tout lieu de penser que les voies transférées vont se dégrader, c'est ce qui a été observé en Bretagne notamment. De plus, les personnels n'ont aucun intérêt à être transférés dans une collectivité territoriale, et à changer de statut .